

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 02180 Numéro SIREN : 414 435 719 Nom ou dénomination : FLEURY ET ASSOCIES
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2021 sous le numéro de dépôt 1254

Greffe Tribunal de Commerce - Pontoise

- 3 FEV. 2021

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/08/2020	Net 31/08/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 290	4 290		
Fonds commercial (1)	90 948		90 948	90 948
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	8 944	7 684	1 260	1 239
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	104 183	11 974	92 208	92 187
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				780
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	335 787	17 739	318 048	187 110
Autres créances	12 181		12 181	14 250
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	235 546		235 546	264 910
Charges constatées d'avance (3)	15 078		15 078	6 697
TOTAL ACTIF CIRCULANT	598 592	17 739	580 854	473 747
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	702 775	29 713	673 062	565 934
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

CERTIFIE CONFORME
À L'ORIGINAL

Bilan passif

	31/08/2020	31/08/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	35 291	33 932
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	205 728	161 359
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	406 019	360 291
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	271	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 377	71 370
Dettes fiscales et sociales	179 948	130 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 446	4 054
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	267 042	205 643
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	673 062	565 934
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	267 042	205 643
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/08/2020	31/08/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	839 827	745 992
Chiffre d'affaires net	839 827	745 992
Dont à l'exportation		
Production stockée	19 054	9 260
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	9 655	
Autres produits	8	1
Total I	868 544	755 253
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	274 646	249 936
Impôts, taxes et versements assimilés	13 405	11 150
Salaires et traitements	209 144	177 599
Charges sociales	81 561	68 782
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 562	1 389
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	3 750	23 644
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	6	2
Total II	584 074	532 503
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	284 470	222 750
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	271	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	271	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-271	
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	284 199	222 750

Compte de résultat (suite)

	31/08/2020	31/08/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 534	192
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 534	192
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		79
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		79
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 534	114
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	80 005	61 505
Total des produits (I+III+V+VII)	870 078	755 445
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	664 350	594 086
BENEFICE OU PERTE	205 728	161 359
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		140
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		79
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU FLEURY ET ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 673 062 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 205 728 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/11/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
3 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	90 948			90 948
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 290			4 290
Immobilisations incorporelles	95 238			95 238
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 361	1 583		8 944
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 361	1 583		8 944
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	102 600	1 583		104 183

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 290			4 290
Immobilisations incorporelles	4 290			4 290
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 122	1 562		7 684
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 122	1 562		7 684
ACTIF IMMOBILISE	10 412	1 562		11 974

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 363 047 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	335 787	335 787	
Autres	12 181	12 181	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	15 078	15 078	
Total	363 047	363 047	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	35 357
Total	35 357

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 300,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 267 042 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 377	79 377		
Dettes fiscales et sociales	179 948	179 948		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	7 717	7 717		
Produits constatés d'avance				
Total	267 042	267 042		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	271			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	59 131
Dettes provis. pr congés à payer	9 877
Personnel – autres charges à payer	16 312
Charges sociales s/congés à payer	4 543
Charges sociales – charges à payer	7 503
Charges fiscales s/congés à payer	296
Etat – autres charges à payer	1 640
Taxe d'apprentissage CAP	868
Formation continue CAP	766
CVAE CAP	4 514
Divers – charges à payer	3 846
Total	109 296

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	15 078		
Total	15 078		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 800 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 142 euros, non couvert par un contrat spécifique

Epidémie de COVID 19

A compter du 17 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a eu notamment pour conséquence :

- l'utilisation de l'activité partielle pour quelques salariés ;
- la mise en place du télétravail en pleine période de bilan
- le service des toutes nos échéances sans aucune exception ;

Les impacts sur l'activité et la situation financière de la société seront négatifs à terme mais ne peuvent pas être déterminés précisément à la date d'arrêt des comptes annuels 2019/2020, cette première période de confinement s'étant traduite par un surcroît d'activité au cœur de la période d'arrêt des comptes annuels 2019 alors que, dans le même temps, certains de nos clients subissaient un arrêt ou une baisse significative de leur activité à compter de cette date.

Les conséquences de cette crise sanitaire devrait donc être ressenties fortement à compter de l'exercice 2020/2021.

FLEURY ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 €
Siège social : 89 Rue Henri Barbusse – 95100 ARGENTEUIL
R.C.S PONTOISE : 414 435 719

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/08/2020

Eric FERTE

Siège social : 22 AVENUE CHARLES DE GAULLE, 92200 NEUILLY
SUR SEINE

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FLEURY ET ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 31 Aout 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

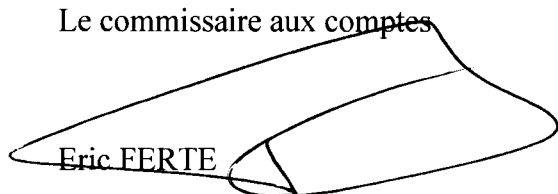
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly Sur Seine, le 30/11/2020

Le commissaire aux comptes


Eric FERTE

FLEURY ET ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 150.000 euros
89, rue Henri Barbusse – 95100 ARGENTEUIL
RCS PONTOISE 414 435 719

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 8 décembre 2020

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.08.2020

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice net comptable de 205.728,47 €, de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :

Autres réserves	35.291,01 €
Résultat de l'exercice	205.728,47 €

Total à affecter	241.019,48 €
------------------	--------------

Affectation proposée :

Autres réserves	36.019,48 €
Dividendes	205.000,00 €

Total	241.019,48 €
-------	--------------

Le dividende à répartir est ainsi fixé à 410 € par action. Ce dividende sera mis en paiement dans les meilleurs délais.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ne sera pas assorti d'un avoir fiscal mais sera soumis pour les associés personnes physiques, sauf exception, à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

La fraction du dividende concerné s'élève à 320 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate le montant des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividende total	Somme éligible à abatement	Sommes non éligible non abatement
31.08.2019	160.000 €	320 €	159.680 €
31.08.2018	160.000 €	320 €	159.680 €
31.08.2017	160.000 €	320 €	159.680 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

